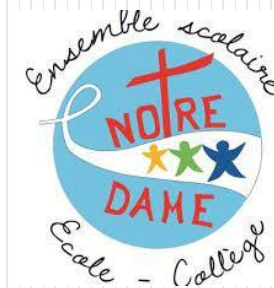


# Terrain synthétique

Meslay du Maine



# Un terrain synthétique pas seulement pour Meslay

## Nature du projet

- Construction d'un terrain synthétique aux normes (environ 100m X 60m)
- Implantation au Parc des Sports



# Un terrain synthétique pas seulement pour Meslay

## Emplacement



# Un terrain synthétique pas seulement pour Meslay

## Emplacement

- Impraticabilité
- Attractivité
- Disponibilité
- Risque de blessures moins élevé



# Un terrain synthétique pas seulement pour Meslay

## Les avantages

- Pratique du football en toute saison
- Attirer d'autres sportifs (rugby, scolaires)
- Organisation d'événements départementaux et régionaux



# Un terrain synthétique pas seulement pour Meslay

## Les avantages

- Moins d'entretien (coupe, traçage)
- Économie d'eau  
(environ 30 000 litres / an)



# Un terrain synthétique pas seulement pour Meslay

## Les travaux

- **Mise en place**
  - Décaissement de 3cm
  - Puis couche de 3cm de sable
  - Pose du géotextile
  - Pose du gazon
- **Entretien**
  - Passage régulier de la brosseuse (location à 250€) toutes les 50h d'utilisation)
  - Désinfection une fois par an



# Un terrain synthétique pas seulement pour Meslay

Et en ce qui concerne l'écologie ?

- Matériaux recyclés à **98 %**
  - bouteilles plastiques
  - tapis
- Durée de vie : **10-15 ans**






# Un terrain synthétique pas seulement pour Meslay

## Le budget

- Coût d'un terrain en moyenne (nu) = 500 000 €

- Aides possibles :
  - Le FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) finance des installations sportives et des locaux associatifs



NATURE DE PROJET	PIÈCES À FOURNIR LORS DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER	PIÈCES À FOURNIR POUR OBTENIR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION
<b>07 - Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique</b> (Niveau de classement Installation 6 SYE Minimum Avec niveau de classement Éclairage : EFootA11 minimum si l'éclairage est existant – E5 minimum si c'est une création)	<b>Pièces obligatoires :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le/les devis descriptif(s) et estimatif(s) (1).</li> <li>2. L'avis préalable favorable pour une « Installation sportive » (cf. Article 5.2.2 du règlement des terrains) avec descriptif technique de la couche de jeu, délivré conforme par la commission régionale des terrains et installations sportives (ou C.F.T.I.S. en fonction du niveau), (2)</li> <li>3. L'avis préalable favorable « Éclairage » (articles 3.2.2 ou 5.2.1 du règlement de l'éclairage) délivré conforme par la commission régionale des terrains et installations sportives (ou C.F.T.I.S. en fonction du niveau), (3)</li> <li>4. La délibération du maître d'ouvrage mentionnant l'objet du projet, le coût, le plan de financement et la demande de subvention</li> <li>5. <u>Uniquement si le porteur du projet n'est pas le propriétaire du terrain ou des équipements concernés</u> : le justificatif de la propriété du terrain ou des équipements concernés et l'attestation officielle du propriétaire du terrain autorisant la création de cet équipement sur sa propriété.</li> </ol> <b>Pièce facultative :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La copie de la ou des décision(s) attributive(s) de subvention(s) (convention ou arrêté).</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'état récapitulatif, détaillé et certifié conforme par le maître d'ouvrage, des factures acquittées (ou l'ensemble des factures acquittées) correspondant à la réalisation des travaux ;</li> <li>2. L'attestation d'achèvement des travaux (ou PV de réception) conformes au dossier de demande signée du maître d'ouvrage ;</li> <li>3. Les notifications de classement « Installation » et « Éclairage » de la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives (C.R.T.I.S.) ; Le cas échéant en fonction du niveau demandé, les classements de l'installation et de l'éclairage par la C.F.T.I.S. ;</li> <li>4. La convention entre l'instance fédérale (ligue ou district) et le porteur du projet pour la mise à disposition des installations pour toute aide fédérale supérieure à 10 000 € ;</li> <li>5. Des photos de l'équipement réalisé ;</li> <li>6. Le Relevé d'Identité Bancaire du porteur de projet où figurent l'IBAN, le code BIC et la domiciliation.</li> </ol> <b>Attention :</b> Le classement en SYE provisoire n'est pas pris en compte pour le versement de la subvention

- FFF, Ligue des Pays de la Loire
- Conseil Régional et Conseil Départemental

# Un terrain synthétique pas seulement pour Meslay

## Le budget

- Exemple du terrain synthétique d'Ernée
  - coût total : 1,77 millions\*
  - Aide du Conseil départemental 150 000€

*\* Comprend l'éclairage, des vestiaires*

# Un terrain synthétique pas seulement pour Meslay

## Quelques témoignages

- Noa P (licencié jeun à l'AS Meslay)

« Je pratique du foot depuis 4 ans au club de Meslay du Maine. Je trouve ce projet très intéressant car ceci peut redynamiser la ville de Meslay et le club. »

- Maeline L (fille et sœur de licenciés)

« C'est un très bon projet. Cela permet de rénover des espaces qui ne sont pas utiles, et cela permettrait de ramener des jeunes... et en faire un lieu de rassemblement. »

- Mme Bruneau (habitante de Meslay)

« C'est un projet intéressant et qui peut ramener du monde au niveau du club. »

# Un terrain synthétique pas seulement pour Meslay

## Notre projet en quelques mots

- Attire les sportifs
- Écologique
- Praticable en toute saison